

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2019

PRESENTS

E. POUDELET – N. GUENAUT – A. FLORENCE – L. RUELLE – C. MOREAU – A. MEULOT – F. ROBBE – R. CHESNEAU – J. AUBUSSON

Absents

L. TRAVERS – S. ROUMEAS – C. PAIN – G. PANTIN - C. GOULESQUE - J. PELICOT

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

I.FINANCES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un entretien avec la société CHESNEAU concernant l'acquisition du tracteur "John Deere 6110M", il a été convenu de procéder au remboursement de la première échéance de l'emprunt souscrit auprès de "John Deere spécial collectivités financement" fin septembre 2019, plutôt que 12 mois après la livraison du tracteur comme stipulé dans la délibération 2019-032. Les autres conditions de financement restent inchangées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification de la date de la première échéance de l'emprunt souscrit auprès de "John Deere spécial collectivités financement" soit fin septembre 2019, les autres conditions de financement restant inchangées.

II.PERSONNEL

- Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité :
Afin de pouvoir recruter des agents pour le fonctionnement du centre de loisirs pour les mercredis de l'année scolaire 2019-2020, il est demandé au conseil de valider la forme des contrats et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.
Le conseil vote à l'unanimité.

III.URBANISME

- Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de d'une maison au clos des bonshommes.
- Procédure de modification du PLU de SAR pour les zones A et N :
 - concerne notamment le château d'Ardrée en zone N, pour leur permettre d'étendre leurs activités sur leur domaine
 - concerne en général les zones A et N pour l'extension des habitations et leurs annexes.
Elles permettront d'identifier sur les documents graphiques les bâtiments susceptibles de changer de destination conformément à l'article R123-12 du Code de l'urbanisme.
Le conseil vote à l'unanimité.

IV. INTERCOMMUNALITE

- Approbation du type de répartition du FPIC retenu par la CCGCPR
Le conseil municipal 'approuve à l'unanimité la répartition de droit commun du FPIC, entérinée par le conseil communautaire selon laquelle 193 324 € seront affectés à la communauté de communes; la différence, 197 938 €, étant répartie entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant, soit 16 740 € pour la commune de Saint Antoine du Rocher.

V.DIVERS

- Motion relative au maintien de la ligne TER Caen-Alençon-Le Mans-Tours
Dans un but de rentabilité, la SNCF souhaite diminuer le trafic, voire supprimer certaines lignes peu rentables. La ligne sus nommée fait partie de ces aménagements et le conseil est amené à voter la motion pour le maintien de la ligne dans son état actuel.
Le conseil vote à l'unanimité
- Motion relative à la fermeture envisagée de la Trésorerie de Neuillé Pont Pierre
Pour les mêmes raisons économiques, l'état souhaite fermer la perception de NPP.
Les conseillers sont invités à se prononcer.
La motion est votée par 3 abstentions et 6 votes pour.

A. MEULOT

Invitation le 27/08/2019 à 18h pour l'inauguration de la place de Semblancay.

Invitation le 07/09/2019 à 13H pour l'inauguration du City stade de la Membrolle sur choisille

Invitation le 14/09/2019 à 10h30 pour l'inauguration de la place de la République à St Paterne Racan

Informe que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Informe que le jury pour le fleurissement passera la semaine prochaine à SAR.

E. POUDELET

- Relate la demande d'un habitant de la commune concernant la hauteur du merlon construit en face de chez lui.
Monsieur le Maire informe que le dossier a été instruit par le service instructeur de Pays Loire Nature, que la décision a été en transmise en préfecture et que de ce fait, et qu'au regard de la proposition du service instructeur, il n'y avait pas lieu de s'opposer à sa construction. Néanmoins, Monsieur le Maire s'engage à faire mesurer le merlon, par un géomètre expert, dès que sa construction sera terminée.
Il est précisé également que l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour contester la conformité des travaux, à compter de la réception en mairie de la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
- Souhaiterait que la réfection du vitrail soit portée au budget 2019. Monsieur le Maire indique qu'il fera un point sur les finances courant septembre, et qu'il donnera sa réponse ensuite.
- A participé à la sous-commission de sécurité pour la recyclerie de SAR. Bâtiment non classé « à risque ».

R. CHESNEAU

Fait le point sur les travaux de la salle de sports :

- Peintures la semaine prochaine
- Sol, en septembre
- Les abords de la salle ne sont pas terminés, c'est uniquement un replanissage qui était prévu dans le marché.
- reste l'implantation de la cuve.

Les travaux de maçonnerie de l'église sont terminés.

F. ROBBE

Informe que la classe ULIS est transférée dans l'ancienne salle informatique par soucis d'insertion avec les autres élèves.

J. AUBUSSON

Informe que le réseau filaire de l'école a été entièrement refait.

Informe que les vidéoprojecteurs arrivent la semaine prochaine.

Informe que les créneaux d'utilisation de la salle sportive sont calés pour l'ensemble des associations et que, suite à la demande des associations de foot, le « foot adultes » ne sera pas autorisé, seul les enfants pourront en bénéficier.

Demande que l'on fixe une date pour les nouveaux arrivants.

Remercie C. MOREAU pour son investissement pour l'élaboration du bulletin municipal.

C. MOREAU

- Concernant le bulletin municipal, concède qu'il n'a pas toujours été aisé de l'élaborer compte tenu des nombreux B.A.T qu'il a fallu vérifier.
- Demande comment les administrés peuvent accéder au terrain de tennis.
J. AUBUSSON répond qu'il faudra probablement s'acquitter d'une participation financière pour pouvoir utiliser le terrain. Pour une réponse plus complète, J. AUBUSSON se renseigne et revient vers les élus.

N. GUENALT

Propose un document conseil avant élections à transmettre aux élus via mail.

Fin du conseil 22H10

Prochain conseil le Jeudi 26/09/2019 à 20h30